

## Charte version longue

L'agriculture urbaine est un concept qui, malgré des contours à géométrie variable, est aujourd'hui mobilisé de plus en plus fréquemment par les institutions, les entreprises, les associations, les collectivités, les citoyens, les politiques.

Le Roseau se reconnaît dans la définition d'une agriculture urbaine située **dans la ville ou sa périphérie dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'oeuvre, eau...)**, alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités. (Paule Moustier - membre du CIRAD, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement- & Alan Mbaye - ISRA, Institut sénégalais de recherches agricoles- , 1999)

Cherchant à définir l'AU, Mougeot (2000 : 9, nous traduisons) souligne que sa caractéristique la plus spécifique est son « **intégration au sein du système économique et écologique urbain** ». L'auteur pointe de cette façon toute l'importance des **connexions** établies entre l'initiative agricole et son écosystème urbain.

Le Roseau veut soutenir et promouvoir une agriculture urbaine qui :

- Crée une intelligence commune entre l'aménagement urbain et l'activité agricole et jardinière.
- S'ancre dans le territoire, c'est-à-dire qui contribue à un processus de coproduction et de valorisation de ressources territoriales.(Zahm et al., 2015 :120)
- Offre des solutions concrètes pour rendre nos villes plus durables et vivables.
- Prépare les villes au changement climatique.
- Participe à des systèmes alimentaires systèmes alimentaires alternatifs, respectant les principes de la souveraineté alimentaire justes et durables.
- Constitue un véritable observatoire qui réinterroge les concepts agronomiques, les filières agricoles, les conduites de projets, la façon de vivre la ville et la place du citoyen dans la construction de l'espace public.
- Amplifie le mouvement de l'agriculture urbaine.
- Fait le lien entre la science et les citoyens et les porteurs de projets
- Permet la capacitation des citoyens en termes d'AU
- Se veut être un lieu de débats et d'idées sur les questions liées à l'AU.

Un urbanisme en croissance constante et une agriculture spécifique à cet environnement, ce domaine se veut prometteur grâce à ses multiples facettes. Cependant, l'agriculture urbaine se confronte actuellement à certains manquements structurels et autres empêchant un développement à la hauteur de ses attentes.

Afin d'en permettre le développement sur un axe durable, le Roseau veut apporter des solutions aux freins/enjeux analysées ci-dessous :

- Amélioration de la communication entre les citoyens et le monde scientifique de l'AU;
- Création de revendications claires et communes de l'AU à destination des politiques;

- Création d'une structure claire et visible dans le paysage de l'AU Bruxelloise pour les citoyens autant que pour le réseau de l'AU actuel;
- Orientation durable du mouvement de l'agriculture urbaine.

Pour cela, le Roseau se veut être avant tout un réseau promouvant l'agriculture urbaine et les systèmes alimentaires durables sur l'ensemble du territoire belge et plus particulièrement bruxellois via différents moyens :

- une mise en réseau des différents acteurs,
- une réflexion de fond sur les objectifs et les engagements de l'AU envers la société
- la mise sur pied d'une structure globale permettant une meilleure visibilité tant pour les citoyen.ne.s que pour les acteurs associatifs, politiques, scientifiques, économiques,...
- le développement d'événements autour de la sensibilisation à l'AU pour tout.e.s.

Le fonctionnement du Roseau s'articule principalement autour d'un souci d'horizontalité et de partage de connaissances. Cette structure permet un lien direct entre le monde scientifique et les acteurs de terrain/amateurs dans un but de capacitation de ceux-ci.

Si la structure du Roseau est vouée à évoluer et à s'adapter dans le temps, les membres considèrent toutefois primordial de soutenir une agriculture urbaine :

- Durable :
  - Des impacts environnementaux réduits tout au long du cycle de vie, du champ à la fourchette (mode de production et de transformation, transport, emballage, stockage, préparation...) et la réduction de l'empreinte écologique des modes alimentaires; les méthodes de production doivent permettre une conservation optimale de la fertilité des sols et de la biodiversité, veiller au respect et bien-être des animaux d'élevage et ne pas avoir recours aux organismes génétiquement modifiés (ces critères sont respectés notamment par les méthodes biologiques).
  - Promouvoir la consommation de produits locaux et de saison.
- Juste, tant dans les modes de production que dans l'accès aux produits :
  - Accessibilité sociale et économique pour tous les publics;
  - *Qui respecte les spécificités territoriales et leurs population où elle s'implante*
- Respectant le droit à la souveraineté alimentaire : le droit des peuples, des communautés, des pays à définir leurs propres politiques et stratégies de production alimentaire durable (accès à la terre, agriculture de proximité ...), et de consommation, sans dumping vis-à-vis des pays tiers, et en vue de garantir aux producteurs des prix rémunérateurs pour leur travail et aux consommateurs, des prix accessibles.
- Respectant les droits de l'Homme

Les citoyens et institutions qui proposent des événements dans le programme du Roseau doivent respecter les principes de cette charte.